

Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor(en): **Leuch-Reineck, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **12 (1924)**

Heft 178

PDF erstellt am: **25.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258121>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les circulaires, convocations, etc. officielles de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses et de l'Association suisse pour le Suffrage féminin.

Des nouvelles régulières de l'activité des Sociétés suffragistes et féminines suisses.
Etc., etc.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

L'ordre du jour de la session d'hiver prévoit chaque année deux sujets essentiels : La nomination des chefs des autorités fédérales et la discussion du budget de l'année suivante.

C'est au canton de Vaud que revient l'honneur de fournir son président à la Confédération. M. Chuard, chef du Département de l'Intérieur, est élu à la presque unanimité de 139 voix sur 194 votants. Si la présidence revient à Vaud, c'est Fribourg qui fournit le vice-président en la personne de M. Musy. La présidence du Conseil des Etats est confiée à M. Simon, Vaudois également, et M. Evéquoz, député valaisan, est nommé président du Conseil National. Il a fait preuve dès cette première session de sa volonté de fournir un travail concis et serré. Par une intéressante coïncidence, c'est la Suisse romande qui détient tous les sièges de présidence de nos autorités fédérales, et de plus la vice-présidence de la Confédération.

La discussion du budget des C. F. F. présente un tableau plus réjouissant que les années précédentes. La dette de ce département est encore excessive, il est vrai, et l'électrification l'augmentera encore; mais pour la première fois depuis bien des années, le trafic fait prévoir un excédent de recettes d'environ trois millions. Cela permet de réduire dès 1924 les taxes des billets aller et retour, et de créer des facilités spéciales pour les billets de sports.

M. Micheli profite de cette occasion pour déposer et motiver un postulat concernant la situation spéciale infligée à Genève depuis le 10 novembre. Le nouveau régime douanier nécessite absolument des facilités plus grandes de communications du côté suisse, tant pour le ravitaillement de la ville que pour le trafic des voyageurs. L'exposé de M. Micheli, appuyé chaudement par M. Forrer, de St-Gall, se concentre sur ces deux

revendications: réduction des tarifs et amélioration de l'horaire afin que la ville de Genève, étroitement encerclée par le cordon douanier, se sente rapprochée des centres suisses. M. Haab s'est montré plein de compréhension pour les difficultés matérielles et autres que subit Genève et a promis d'y remédier de son mieux et le plus vite possible.

Le budget militaire a rencontré une résistance moins vive qu'à l'ordinaire, quoiqu'il dépasse le précédent de plusieurs millions. Il a été accepté par toutes les voix contre celles de la gauche. Malgré l'affirmation de M. Scheurer que c'est l'esprit pacifique qui garantira la paix, indépendamment des dépenses militaires, la recrudescence du militarisme qu'on peut constater dans tous les pays est un triste symptôme.

Le budget général de la Confédération pour 1924 se rapproche d'une façon réjouissante de l'équilibre entre les revenus et les dépenses, et M. Musy promet d'atteindre cet équilibre complet en 1925. Mais un élément financier aussi important que le compte-courant annuel, c'est la dette qui plane toujours à notre horizon et qui engloutit un service d'intérêt de 80 millions par an. Le rapporteur de la commission, M. Bersier, met en garde contre les crédits extraordinaires que la Confédération a ouverts à différentes reprises, et qui augmentent cette dette sans avoir figuré au budget. M. Musy répond par sa phrase optimiste accoutumée, que notre état financier est infiniment meilleur que celui de tous nos voisins et qu'une fois l'équilibre budgétaire rétabli, on pourra arriver à l'amortissement de la dette publique dans une période de 60 ans. Il prévoit une durée de 10 ans encore pour prélever l'impôt de guerre. Est-ce un programme? ou un espoir financier? Nous y répondrons en 1984.

La direction des postes a proposé de supprimer la distribution du courrier le dimanche, dans le but de réaliser une économie d'un million de francs. Cette mesure, introduite déjà à titre d'essai en 1923 dans beaucoup de communes de la Suisse allemande, a rencontré l'opposition très vive de presque tous les députés romands. Les journaux suisses cesseront de paraître le dimanche s'ils ne sont plus distribués; le commerce perdra à rester pendant 36 heures sans communication postale; les particuliers souffriront de cet isolement; le bénéfice sera moins grand qu'on ne le suppose, parce que les expéditions diminueront

commode, tant de renseignements nécessaires? Adresses de sociétés féminines et féministes tant à l'étranger que dans nos cantons suisses, rapide sommaire de leurs activités principales, liste de leurs journaux, le tout réuni par les soins patients de Mme Rothen (Berne); aperçu — bien bref, hélas! et qui ne s'est modifié depuis l'an dernier qu'en ce qui concerne un petit succès dans le canton de Genève — des droits politiques dont jouissent à l'heure actuelle les femmes en Suisse; textes *in extenso* des requêtes adressées en conclusion du II^{me} Congrès national suisse des Intérêts féminins aux autorités fédérales, cantonales, communales, et aux grandes Associations suisses; revue sous la direction de M^{lle} Porret (Neuchâtel) des places occupées par les femmes dans les organisations publiques de notre pays — voilà certes une documentation aussi complète que sûre et à laquelle on recourra constamment. Documentation augmentée des deux traditionnelles chroniques du mouvement féministe: national (chronique en allemand) par M^{lle} Elisa Strub, international (chronique en français) par M^{lle} Emilie Gourd. Pour ces pages seulement, il faudrait déjà recommander l'*Annuaire*.

Mais son ambition va plus loin. Il veut, et de plus en plus sous la direction intelligente et compréhensive de sa rédactrice en chef, M^{lle} Gerhard, faire d'une part connaître le féminisme, sa raison d'être, son passé, ses buts, à celles des femmes suisses qui trop souvent l'ignorent et le redoutent, et d'autre part, ouvrir les yeux aux féministes elles-mêmes et élargir leur horizon en les intéressant à de nouveaux problèmes. C'est aux premières que l'on a songé en publiant, d'abord les hommages rendus aux disparues, M^{me} Burckhardt-Vischer et M^{lle} Erni, par la plume de M^{lles} Zellweger (Bâle) et Emmi Bloch (Zurich); puis l'étude si vivante de M^{lle} Graf (Berne) sur une pionnière trop peu connue du féminisme en Suisse, M^{lle} Meta de Salis-Marschlins, qui vit encore dans son château féodal des Grisons, ainsi que quelques fragments de ses œuvres en prose et en vers. Propagande féministe encore, en montrant les bases historiques et économiques de ce mouvement, que l'étude de M^{lle} Somazzi (Berne) sur la situation jadis faite aux

maîtresses d'école dans le canton de Berne; et propagande — mais oui, certainement, seulement sous une forme plus neuve que d'autres! — que la comédie *Frau Wehrli*, signée par le pasteur Rudolf Schwarz, un fervent suffragiste bâlois. Il est à souhaiter que bon nombre de Sociétés féministes offrent un jour au public de leur canton ou de leur ville une représentation de cette pièce à la fois alerte et sentimentale, dont l'héroïne réfute victorieusement par son exemple toutes les objections élevées contre le vote des femmes! Enfin, les *Trois Portraits* dessinés par M^{me} Vuilliamenet-Challandes (La Chaux-de-Fonds), montrent, en évoquant la carrière de trois féministes de marque, Mrs. Maud Nathan (Etats-Unis), M^{me} Bugge-Wicksell (Suède) et M^{me} Schreiber-Krieger (Allemagne), que la race des femmes intelligentes, persévérantes, à l'activité multiple et altruiste, n'est point perdue, certes! et qu'il y a là de beaux exemples à méditer.

D'autre part, celles qui sont déjà gagnées à notre mouvement, mais qui désirent comprendre mieux les problèmes qu'il pose, liront, elles aussi, avec autant de fruit et de plaisir que les « outsiders », les magistrales études de M^{lle} Dr Evard (Le Locle) sur *l'orientation professionnelle féminine*, de M^{lle} Dr Speiser (Bâle) sur *la situation des mineurs dans les différents Codes pénaux cantonaux*, et de M^{lle} Emilie Gourd (Genève) sur *les femmes et la Société des Nations*. Et les petits croquis de M^{me} Gillibert-Randin, *Simple femmes*, feront peut-être mieux comprendre à beaucoup que des chiffres ou des statistiques la somme de dévouement, d'énergie et de labeur que représente la participation à notre économie nationale de la femme occupée dans l'agriculture.

Après cela, si l'on tarde encore, en Suisse romande, à se procurer l'*Annuaire* de 1923, ce ne pourra être qu'avec le vain prétexte que l'on ne sait pas assez l'allemand! Vain prétexte! car même en se privant ainsi de la joie de la lecture de certains des articles que nous venons d'énumérer, il en restera en langue française un assez grand nombre pour justifier largement l'achat de cet utile et charmant volume.

M. F.

pour ce jour-là, et enfin le personnel ne sera guère soulagé parce que son service n'en sera que plus chargé le samedi soir et le lundi... Malgré toutes ces objections, le projet a été voté à une forte majorité. Ceux qui le désirent pourront toutefois faire chercher leur courrier au bureau de poste.

La faute commise par nos électeurs lors de la votation du 3 juin, qui devait étendre le monopole de l'alcool sur toutes les boissons distillées, est maintenant payée cruellement par les revenus des cantons. Non seulement le monopole n'a rien produit cette année, mais la Régie peut à peine couvrir ses frais d'administration! La demande de lui verser 10 millions de la caisse fédérale, afin qu'elle puisse faire ses distributions aux cantons, a heureusement été repoussée. Il faut que, dans tout le pays, les électeurs se rendent compte de la portée désastreuse de la votation et que la majorité se montre plus mûre et moins intéressée une autre fois. Une subvention de 20 centimes par tête d'habitant sera toutefois allouée, à répartir sur deux ans, mais elle devra être affectée à soutenir les œuvres antialcooliques.

A ce propos, M. de Dardel a touché du doigt une anomalie qui existe entre la Régie des alcools, instituée jadis pour diminuer l'alcoolisme, et la tendance à en faire pour le fisc une importante source de revenus, alimentée par la consommation de ce même alcool que, au point de vue moral, on voudrait faire disparaître. Il propose de profiter du fait que l'institution est arrivée à un rendement de zéro pour la supprimer et la remplacer par un impôt sur la consommation des boissons distillées. M. Musy — averti par l'expérience — s'oppose à abandonner une mesure établie avant que la loi qui devrait la remplacer ne soit votée! Optimiste sur ce point encore, il promet le rétablissement de l'équilibre financier de la Régie pour 1925.

Un projet de M. Schulthess d'élever le droit d'entrée sur la benzine de 10 à 20 fr. par 100 kg. lui amène l'opposition la plus vive d'une partie des députés, dont M. de Rabours se fait le porte-voix. L'automobilisme, dit-il, n'est plus une affaire de luxe aujourd'hui (cela dépend des autos!) mais un moyen de transport dont notre commerce et notre industrie ont besoin comme d'un instrument de travail. Notre vie économique souffrirait gravement si on lui imposait une charge nouvelle au moment où la crise générale sévit encore. Après explication de M. Schulthess, l'assemblée accepte enfin une augmentation de 5 fr. Une proposition est faite aussi de n'élever que les droits pour la benzine légère dont use l'automobile de luxe et de maintenir l'ancienne taxe pour la benzine lourde des camions. La question sera tranchée par le Département d'Economie publique jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau tarif général.

Un projet de loi fédérale sur les automobiles a été discuté dans plusieurs séances du Conseil des Etats et l'entrée en matière en a été votée. Comme il fallait s'y attendre, dans la discussion des articles les mesures fédérales se sont trouvées différentes des prescriptions cantonales appliquées jusqu'ici et ont causé des différends de compétence. Plusieurs articles ont été renvoyés à la commission. Nous y reviendrons lorsque le projet sera plus avancé.

Sur le terrain international, M. Motta a prononcé un grand discours sur la situation actuelle de la Suisse vis-à-vis de la France concernant les zones, en réponse à une interpellation de M. Seiler (Bâle-Campagne). M. Motta est plein de confiance et souhaite que le conflit des zones soit liquidé par un arbitrage loyal.

Deux nouvelles interpellations de MM. Schmid et Schneider ont montré au Conseil Fédéral que les représentants du peuple n'auront de repos avant que la Convention de l'opium

soit ratifiée par nous. M. Motta, partisan convaincu de la ratification, a répondu que l'affaire est en bonne voie et que la résistance des adversaires semble brisée par la volonté du peuple d'accomplir rapidement ce devoir de loyauté et de solidarité internationale.

Une motion de M. Forrer, engageant le Conseil Fédéral à soutenir les œuvres de secours en faveur de l'enfance et de la jeunesse des pays et des régions particulièrement éprouvées par la guerre, a été acceptée, malgré l'opposition de M. de Dardel, qui voudrait par principe réserver ces entreprises à la charité privée, à la Croix-Rouge et à d'autres œuvres d'assistance. La Confédération étant déjà venue en aide aux enfants autrichiens, à la Russie, au Japon, il serait étrange qu'elle se désintéressât de la misère des affamés d'Allemagne. Le Conseil Fédéral examinera la question tout en tenant compte de notre budget restreint.

A. LEUCH-REINECK.

MERCI, et bien vivement, à tous ceux qui ont répondu à notre demande en nous retournant les numéros, dont nous n'avions plus un exemplaire, du Mouvement du 14 décembre. Et merci aussi à tous ceux qui nous ont adressé, à l'occasion du 1^{er} janvier, des vœux auxquels nous avons été très sensible de prospérité pour notre journal, et des paroles aimables à son endroit.

De-ci, De-là...

Le dogme de la souveraineté populaire.

D'un excellent et spirituel article de M^{lle} Léonie Zanta, l'auteur apprécié de la *Psychologie du féminisme*, dans le *Figaro* (20 décembre):

« ... Le peuple est à la fois homme et femme. Regardez-le dans la rue, aux usines, au théâtre, au cinéma, dans le métropolitain; dans les autobus, faites le recensement, et vous concluez — ou plutôt essayez une petite expérience qui fait oublier la longueur des trajets et vous m'approuverez. Dans un autobus, comptez le nombre total des voyageurs, puis le nombre fragmentaire des hommes. Posez sous forme de fraction en dénominateur le premier chiffre trouvé, en numérateur le second, et vous aurez la formule souveraineté populaire représentant le plus souvent un tiers de la nation... »

— Nous croyons bien que, chez nous, avec une modification de la proportion arithmétique sans doute, l'expérience serait aussi concluante.

Encore un succès féminin.

Lors du récent concours à l'internat des hôpitaux de Paris, M^{lle} Germaine Dreyfus-Sée vient de se classer première sur plus de 650 concurrents. Il faut savoir ce que représente de difficultés le concours de l'internat pour apprécier à sa valeur ce succès.

M^{lle} Dreyfus, qui est âgée de 28 ans, a débuté comme travail médical pratique — elle était alors seulement étudiante — dans une ambulance pendant la guerre. A la conclusion de la paix, elle a repris avec ardeur ses études, et a notamment passé une année dans le service neurologique de la Salpêtrière.

Notons encore les noms suivants de femmes admises à ce même concours: M^{lles} Simonne Lévy, Corbillon, Richard, Linossier, Way-

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu!!!
Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la Maison du Vieux de Lausanne.

Ames charitables, oeuvres compatissantes, lors des démnagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.06
44, rue Martheray, 44 Cheques postaux II, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer, contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le grant. Fermée le samedi après-midi. Pensez avant tout aux pauvres du pays!